

Commission de la sécurité publique

Étude publique

***La sécurité des déplacements entre la maison et
l'école***

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
le 25 mars 2019
et au conseil d'agglomération
le 28 mars 2019

Commissions
permanentes
Montréal 

**LA COMMISSION DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

PRÉSIDENT

M. Alex Norris

Conseiller de la Ville
Arrondissement Le Plateau —
Mont-Royal

VICE-PRÉSIDENTS

M. Philippe Roy

Maire
Ville de Mont-Royal

M. Abdelhaq Sari

Conseiller de la Ville
Arrondissement Montréal-Nord

MEMBRES

M. John Belvedere

Maire
Ville de Pointe-Claire

Mme Josefina Blanco

Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Plateau —
Mont-Royal

Mme Michèle Flannery

Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

M. Luc Gagnon

Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

Mme Julie-Pascale Provost

Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

Me Jacques Mercier

Représentant du Gouvernement
du Québec

Montréal, le 25 mars 2019

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente de la sécurité publique, le rapport et les recommandations sur l'étude publique du document intitulé *La sécurité des déplacements entre la maison et l'école*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Alex Norris
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	1
1.1 Communications annonçant la tenue de la consultation publique	1
1.2 Déroulement de l'étude publique	1
1.3 Adoption des recommandations.....	2
2. PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION	3
3. RECOMMANDATIONS.....	4
4. REMERCIEMENTS	8
ANNEXE 1 : MOTION CM18 1052.....	9
ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES-RESSOURCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL	13
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION PUBLIQUE	14
ANNEXE 4 : RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE	15

INTRODUCTION

Le 20 août 2018, le conseil de ville confiait le mandat de tenir une consultation publique au sujet de la sécurité des déplacements entre la maison et l'école à la Commission de la sécurité publique (CM18 1052).

Le présent rapport décrit d'abord le déroulement de la consultation publique, incluant les communications et les outils déployés pour obtenir une variété d'opinions citoyennes. Il propose ensuite une brève synthèse de la présentation effectuée par le SPVM au sujet de la sécurité des déplacements entre la maison et l'école. La troisième partie présente intégralement les considérants et les recommandations adoptées publiquement par la Commission, le 12 mars 2019.

En Annexe, outre la résolution du conseil d'agglomération (**Annexe 1**), se trouve la liste du personnel ressource en appui aux commissions pour ce mandat (**Annexe 2**), la liste des personnes ayant pris la parole à chaque assemblée publique (**Annexe 3**) et le rapport minoritaire déposé par M. Abdelhaq Sari (**Annexe 4**).

1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 Communications annonçant la tenue de la consultation publique

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation sont parus le 7 février 2019, dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. Les assemblées ont aussi été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 300 abonnés des commissions permanentes susceptibles d'être intéressés par le sujet.

Un communiqué a également été transmis à tous les médias nationaux et locaux. Enfin, l'information a été relayée sur les réseaux sociaux par le biais des comptes *Twitter* et *Facebook* de la Ville de Montréal et ceux de plusieurs commissaires. Les informations sur la consultation ont aussi été affichées sur le site Internet de la Ville de Montréal.

1.2 Déroulement de l'étude publique

L'assemblée publique s'est déroulée le 21 février 2019. Les représentants du Service de police de la Ville de Montréal ont procédé à une présentation sur la sécurité des déplacements entre la maison et l'école intitulée *Les brigadiers scolaires*.

Une soixantaine de personnes étaient présentes à cette assemblée, en plus des représentants des divers services impliqués. D'ailleurs, la Commission tient à remercier pour leur soutien et leur expertise les représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

La présentation PowerPoint du SPVM fait l'objet d'une synthèse au chapitre 2 du présent rapport. Elle est aussi disponible en version intégrale sur le site des commissions permanentes, à l'adresse suivante : <http://ville.montreal.qc.ca/commissions>.

Une vingtaine d'opinions ont été exprimées à la Commission de la sécurité publique. La

majorité a fait l'objet d'une présentation orale. Le seul document reçu d'un participant à la consultation publique a été versé sur le site des commissions dans les jours suivant sa réception. Il peut être consulté à la même adresse.

Les commissaires se sont ensuite réunis à huis clos à une reprise pour analyser les opinions en vue de préparer les recommandations. La grande qualité des opinions et du mémoire présentés a permis d'avoir des échanges riches et des discussions en profondeur sur ce sujet.

1.3 Adoption des recommandations

Enfin, la Commission a publiquement adopté ses recommandations à la majorité le 12 mars 2019. Ces recommandations, fruit du travail de 9 commissaires, élus de Montréal ou des villes liées et du représentant du gouvernement, constituent le cœur du présent rapport et sont reproduites intégralement au chapitre 3.

M. Abdelaq Sari a déposé un rapport minoritaire à la même occasion. Ce rapport minoritaire est joint au présent document en **Annexe 4**.

L'**Annexe 3** du présent rapport liste les personnes ayant pris la parole lors de l'une ou l'autre de ces séances publiques.

2. PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION

Le document *Les brigadiers scolaires* a été préparé par le Service de police de la Ville de Montréal.

Il fait état des différents moyens d'assurer la sécurité des écoliers, mais traite plus spécifiquement de la présence, de la répartition et du rôle des brigadiers scolaires aux traverses scolaires.

Il se décline en 7 parties :

- Contexte
- Processus d'analyse des demandes
- Méthodologie d'évaluation des traverses
- Priorisation des traverses
- Processus de révision des traverses
- Les prochaines années : statistiques, données démographiques et brigadiers
- Conclusion

Le document du SPVM peut être consulté dans son entièreté sur le site des commissions permanentes à l'adresse : <http://ville.montreal.qc.ca/commissions>.

3. RECOMMANDATIONS

Le présent chapitre reprend intégralement le document contenant les 15 recommandations adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique du 12 mars 2019.

1. Contexte

Le 20 août 2018, le conseil de ville confiait le mandat de tenir une consultation publique au sujet de la sécurité des déplacements entre la maison et l'école à la Commission de la sécurité publique, dont la question des brigadiers scolaires (CM18 1052).

La Commission de la sécurité publique tient à remercier le SPVM pour sa collaboration et toutes les personnes qui ont contribué à alimenter sa réflexion.

2. Recommandations

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à promouvoir la marche et le vélo comme moyens de transport dans le but de réduire la congestion routière et la pollution atmosphérique, mais aussi d'améliorer la santé des citoyens en augmentant leur niveau d'activité physique;

Attendu que les brigadiers scolaires constituent un élément essentiel parmi les mesures requises pour assurer la sécurité des écoliers dans leurs déplacements entre la maison et l'école;

Attendu que de nombreux autres types de mesures et initiatives – dont l'élargissement de trottoirs, l'aménagement de saillies de trottoir, l'implantation de panneaux d'arrêt et de feux de circulation aux intersections, la construction de dos d'âne dans les rues locales et aux entrées de ruelles, l'implantation de terre-pleins au milieu de rues larges et achalandées, le renouvellement régulier du marquage de traverses piétonnières, l'identification de corridors scolaires, la réduction de la vitesse maximale aux abords des écoles ainsi que les «trottibus» qui permettent aux écoliers de marcher en groupe à l'école accompagnés par des adultes – contribuent à améliorer la sécurité des élèves lors de leurs déplacements entre la maison et l'école;

Attendu que la Ville de Montréal a récemment annoncé des programmes visant à améliorer les aménagements des rues et des trottoirs aux abords des écoles pour accroître le niveau de sécurité des élèves dans leurs déplacements quotidiens;

Attendu la croissance constante du nombre de véhicules sur le territoire montréalais;¹

¹VILLE DE MONTRÉAL. « Nombre de véhicules en circulation », [en ligne], http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67889677&_dad=portal&_schema=PORTAL (page consultée le 2019-09-22)

Attendu la croissance de la population scolaire anticipée par les commissions scolaires sur le territoire montréalais au cours des prochaines années;²

Attendu que l'usage des transports actifs contribue à réduire le nombre de véhicules aux abords des écoles et donc les risques encourus par les écoliers lors de leurs déplacements;

Attendu le nombre d'enfants d'âge scolaire blessés chaque année sur le territoire montréalais;³

Attendu la dangerosité particulière des véhicules lourds à l'égard des piétons et des cyclistes;⁴

La commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

Bonifier le partage des informations et des expertises

R-1 Demander au SPVM qu'il communique annuellement avec les arrondissements et les villes liées les informations suivantes :

- Les intersections surveillées par des brigadiers;
- Le niveau de dangerosité des intersections du corridor scolaire, selon les observations du SPVM (indice de risque);
- Le nombre et la nature des demandes de brigadiers reçues par le poste de quartier;
- Les raisons justifiant ses décisions d'attribuer ou non des brigadiers scolaires ; et

Que le SPVM garde un historique des demandes de brigadiers faites aux postes de quartier.

R-2 Demander au SPVM de clarifier et communiquer la procédure pour effectuer une demande formelle de brigadiers scolaires aux arrondissements, aux villes liées, aux commissions scolaires et aux organismes dédiés à la sécurité des piétons et des cyclistes.

R-3 Inviter les commissions scolaires, les arrondissements, les villes liées et le SPVM à bonifier leurs communications avec les parents des élèves des écoles primaires concernant les corridors scolaires en vigueur et les procédures prévues pour les modifier.

R-4 Produire annuellement des cartes détaillées des corridors scolaires et les rendre facilement accessibles à la population.

² SPVM. « Les brigadiers scolaires », présentation du SPVM à l'intention de la Commission de la sécurité publique, [en ligne], p.12

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_BRIGADIERS_20190214.PDF (page consultée le 2019-09-22)

³ Entre 1999 et 2008, 1799 piétons et 1972 cyclistes entre 5-17 ans ont été blessés lors d'un accident de la route à Montréal et ont bénéficié d'une intervention ambulancière. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Rapport du directeur de santé publique 2011 : Les inégalités sociales de santé à Montréal - Le chemin parcouru », [en ligne], https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rapport_ISS-2011.pdf (page consultée le 2019-09-22)

⁴ VILLE DE MONTRÉAL. « La cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain », [en ligne], http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PRESENTATION_SIVT1_20170321.PDF (page consultée le 2019-09-22)

R-5 Lors du processus d'analyse des demandes de brigadiers, inviter le SPVM à collaborer davantage avec des partenaires (services centraux, chercheurs) qui possèdent une expertise et/ou des données en matière de sécurité routière.

R-6 Inviter le SPVM à évaluer la possibilité d'utiliser d'autres ressources que des policiers pour effectuer le décompte des enfants lors de l'évaluation d'une demande de brigadier scolaire.

Affiner et moderniser les critères d'analyse de risque des intersections

R-7 Demander au SPVM de travailler en étroite collaboration avec les experts en santé publique lors de la révision des critères d'analyse (méthodologie d'évaluation des traverses) justifiant l'attribution de brigadiers scolaires à des intersections.

R-8 Demander au SPVM de prendre notamment en compte le type de véhicules dans son analyse de risque aux intersections du corridor scolaire (camions).

R-9 Demander au SPVM de prendre également en compte la complexité des interactions entre les usagers de la route (présence simultanée de traverses piétons, de pistes et bandes cyclables et de feux de circulation) dans leur analyse de risque.

Encourager la mise en place d'autres mesures pour rendre plus sécuritaires les déplacements des élèves entre la maison et l'école

R-10 Encourager les arrondissements à se prévaloir des programmes mis en place par l'administration municipale – dont le programme « Vision Zéro - Programme de sécurisation aux abords des écoles » et le « Programme d'aménagement des rues » – visant à améliorer la sécurité des élèves par le biais d'améliorations des aménagements physiques des rues.

R-11 Encourager les arrondissements et les villes liées à limiter la circulation de véhicules municipaux lourds aux heures d'arrivées et de départs des élèves (cueillette des ordures, déneigement, livraison, etc.)

R-12 Encourager les initiatives locales qui favorisent les déplacements actifs et sécuritaires, par exemple, les trottibus et les programmes de formation visant l'utilisation sécuritaire du vélo par les enfants.

Les brigadiers scolaires

R-13 Revoir le budget attribué à l'embauche de brigadiers scolaires afin de répondre aux besoins identifiés une fois que les critères et le processus d'attribution auront été modernisés.

R-14 Examiner la possibilité de fournir le service de brigadiers scolaires lors des journées pédagogiques et d'en adapter les modalités au besoin.

R-15 Ajuster au besoin l'offre de services des brigadiers scolaires aux horaires de tous les établissements scolaires à proximité.

Les recommandations ont été adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique du 12 mars 2019.

4. REMERCIEMENTS

La Commission de la sécurité publique est reconnaissante envers les personnes et organismes qui ont accepté son invitation à participer à cette consultation publique en vue de trouver des pistes de solution pour améliorer la sécurité des déplacements entre la maison et l'école.

La Commission de la sécurité publique a été impressionnée par la qualité des informations et des opinions fournies par les participants.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur Internet, à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 août 2018
Séance tenue le 21 août 2018

Résolution: CM18 1052

Motion de l'opposition officielle pour sécuriser les déplacements entre la maison et l'école en mettant fin aux quotas de brigadiers scolaires à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal souhaite convaincre ses résidents d'adopter les transports actifs, et qu'un premier pas est de modifier les habitudes de déplacements domicile-école-travail;

Attendu que la marche ou le vélo, pour aller à l'école et en revenir, constitue une façon simple et facile de faire bouger les jeunes et ainsi prévenir des dangers de la sédentarité et des problèmes de santé qui y sont associés;

Attendu que 32 % des enfants optent pour le transport actif, la marche ou le vélo, pour se rendre à leur école;

Attendu qu'entre les années 2013 et 2017, 140 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé, à Montréal, lors de leur déplacement entre la maison et l'école;

Attendu que le nombre d'écopiers n'a pas cessé d'augmenter depuis les 10 dernières années, et que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) estime que d'ici 5 ans, c'est minimalement 15 nouvelles écoles qui devront être bâties;

Attendu que l'insécurité routière est l'une des principales raisons invoquées par les parents pour choisir l'automobile comme mode de déplacement de leurs enfants entre la maison et l'école;

Attendu que même le long d'un trajet sécuritaire, les jeunes enfants, à cause de leur nature imprévisible et de leur inexpérience, doivent être supervisés par des adultes responsables tels des parents ou des brigadiers scolaires;

Attendu que le nombre de brigadiers, chargés de la surveillance des traverses aux intersections afin d'assurer la sécurité et la prévention d'accident, est limité à 521 depuis plus de 10 ans;

Attendu qu'actuellement le processus pour ajouter un brigadier à une intersection, demande d'en retirer un ailleurs;

Attendu que la présence de brigadiers aux intersections très fréquentées par les voitures est un des facteurs ayant le plus d'impact sur le sentiment de sécurité des enfants et de leurs parents;

Attendu que la CSDM recommandait dans son mémoire présenté dans le cadre de la Consultation publique sur la sécurité routière par la SAAQ, de modifier le nombre de brigadiers scolaires en fonction des besoins en tenant compte de l'augmentation du nombre d'élèves;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Lionel Perez

- 1 - que la Ville de Montréal, en collaboration avec le service de police de Montréal, consulte les commissions scolaires établies sur le territoire de Montréal et les arrondissements pour identifier les besoins réels de brigadiers scolaires;
- 2 - que la Ville de Montréal modifie ses pratiques pour mettre fin au quota de brigadiers scolaires et détermine les ajouts en fonction des besoins exprimés par ses partenaires.

Un débat s'engage.

À 16 h 47, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Avant de proposer un amendement, le leader de la majorité souhaite intervenir afin de parler d'éthique de travail en la matière. Il remet en cause certaines pratiques et échanges dans le cours des discussions avec l'opposition officielle.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au leader de la majorité de retirer le mot « menti » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège à la suite des propos tenus par le leader de la majorité car, de son point de vue, ils portent atteinte à son intégrité et à celle de son directeur de cabinet.

La présidente du conseil reconnaît la question de privilège du chef de l'opposition officielle et indique que ce genre de discussions devrait se faire en amont et non dans la salle du conseil. Elle rappelle l'importance de la collaboration du chef de l'opposition officielle, du leader de la majorité ainsi que des chefs de cabinet dans le futur, et cède la parole au leader de la majorité afin qu'il puisse rectifier certains de ses propos.

Le leader de la majorité indique qu'il rencontrera le chef de l'opposition officielle dans les plus brefs délais afin de clarifier la situation et il admet que cette discussion aurait dû se faire en privé.

À 16 h 58, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

À 19 h 01, le conseil reprend ses travaux à l'article 65.03.

Le leader de la majorité procède à un point d'information et mentionne qu'il a rencontré le chef de l'opposition officielle pendant la pause de 17 h. Il affirme que cette rencontre fût chaleureuse et que les discussions se sont déroulées sur une base plus sereine. M. Limoges indique que le lien de confiance a été rétabli envers les équipes respectives.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et le chef de l'opposition officielle.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet pour la poursuite des travaux.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Nathalie Goulet

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.03 :

1- de retirer, dans le titre de la motion, les mots « en mettant fin aux quotas de » et de les remplacer par le mots « en revoyant les pratiques entourant les »;

2- d'ajouter un 12^e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu qu'aucun document d'une instance décisionnelle de la Ville de Montréal, de l'Agglomération ou de la défunte Communauté urbaine de Montréal, ni de document administratif, imposant un quota officiel de brigadiers scolaires sur le territoire n'a été trouvé à la suite d'une recherche exhaustive du Service du greffe et du SPVM »;

3- de remplacer les 2 « RÉSOLU » par les suivants :

« Que le conseil municipal mandate la Commission de la sécurité publique de tenir une séance publique sur l'amélioration des pratiques relatives à la sécurisation des déplacements entre la maison et l'école, incluant la question de l'augmentation du nombre de brigadiers scolaires, en collaboration avec le SPVM, les commissions scolaires, et les arrondissements et villes liées; »

« Que la Ville de Montréal révise ses pratiques en matière de brigadiers scolaires et détermine les ajouts, le cas échéant, en fonction des besoins exprimés lors de l'exercice ».

Un débat s'engage sur l'amendement du leader de la majorité et de la conseillère Goulet.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Nathalie Goulet

d'apporter un sous-amendement à l'amendement du leader de la majorité et de la conseillère Goulet en ajoutant, à la fin du 1^{er} paragraphe du « RÉSOLU », la phrase suivante :

« que ledit rapport soit déposé au conseil municipal d'ici le 31 janvier 2019 ».

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de suspendre les travaux pour quelques minutes afin de discuter du sous-amendement à l'étude avec le président de la Commission de la sécurité publique.

À 19 h 10, la présidente du conseil suspend les travaux.

À 19 h 11, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle informe les membres qu'un accord est intervenu pour fixer un échéancier pour le dépôt d'un rapport par la Commission de la sécurité publique d'ici le conseil municipal du mois de mars 2019 au lieu du 31 janvier 2019 proposé initialement. Il se lirait donc ainsi : « que ledit rapport soit déposé au conseil municipal au plus tard lors de son assemblée du mois de mars 2019 ».

La présidente du conseil déclare le sous-amendement, tel que modifié, du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Goulet adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'amendement, tel que sous-amendé, du leader de la majorité, M. François Limoges, et de la conseillère Goulet.

La présidente du conseil déclare l'amendement, tel que sous-amendé, adopté à l'unanimité et cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03
/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 août 2018

Annexe 2 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

Responsables politiques :

M. Alex Norris, conseiller associé à la sécurité publique au comité exécutif et responsable de la sécurité publique

Mme Nathalie Goulet, membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique

Mme Marianne Giguère, conseillère associée du comité exécutif responsable du développement durable et des transports actifs

Personnes-ressources du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) :

Mme Natalia Shuster, Inspecteur-Chef – Service de soutien aux opérations

M. Sylvain Dubois, Commandant – Section de la sécurité routière

Mme Isabelle Joly, conseillère en planification – Cabinet du Directeur et relations avec les élus

Annexe 3 : Liste des participants à la consultation publique

Liste des intervenants à l'assemblée publique de présentation du dossier, le 21 février 2019

M. Michael Johnson, citoyen
Mme Maëlle Plouganou, Centre d'écologie urbaine de Montréal
Mme Marie-Soleil Cloutier, IRNS – Centre Urbanisation, culture et société
M. Claude Blais, Syndicat des brigadiers
Mme Manon Gosselin, Syndicat des brigadiers
Mme Louise Sanquartier, Syndicat des brigadiers
Mme Chantal Labrèche, Syndicat des brigadiers
M. Jean-Pierre Lussier, citoyen
M. Antonio Colizza, citoyen
Mme Catherine Harel-Bourbon, Présidente de la Commission scolaire de Montréal
Mme Magali Bébronne, Vélo Québec
M. Julien Bourque, organisme GRAME
Mme Micheline Goudreau, citoyenne
Mme Claudie Reids, citoyenne
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée au développement durable et aux transports actifs
M. Sylvain Ouellet, conseiller de la Ville – arrondissement Villeray – Saint-Michel-Parc – Extension et vice-président du comité exécutif
M. Benoit Langevin, conseiller de la Ville – arrondissement Pierrefonds – Roxboro
Mme Stéphanie Watt, conseillère de la Ville – arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie
Mme Patricia Lattanzio, conseillère de la Ville – arrondissement Saint-Léonard
Mme Nathalie Goulet, responsable de la sécurité publique au Comité exécutif de la Ville de Montréal

Liste des intervenants à l'assemblée publique d'adoption des recommandations du 12 mars 2019

M. Benoit Langevin, conseiller de la Ville – arrondissement Pierrefonds – Roxboro



La sécurité des déplacements entre la maison et l'école

**Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé
à la Commission de la sécurité publique**

Le 12 mars 2019

Introduction

Lors de la séance du conseil municipal du 20 août 2018, les élus d'Ensemble Montréal ont déposé une motion demandant que la Ville de Montréal revoie ses pratiques entourant l'embauche de brigadiers scolaires et qu'elle augmente leur nombre en fonction des besoins exprimés par les différents partenaires (commissions scolaires, arrondissements, etc.).

Il faut savoir que le nombre de brigadiers scolaires à Montréal n'a pas augmenté depuis plus de 20 ans, malgré les nouveaux besoins entraînés par l'augmentation du nombre d'écoles et d'élèves et malgré les demandes répétées des commissions scolaires et des élus locaux.

Il y avait donc dans la motion adoptée au conseil municipal un engagement à augmenter le nombre de brigadiers scolaires sur l'île de Montréal et un engagement concret à réviser les pratiques de la Ville de Montréal, et donc du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de qui relève la décision d'embaucher les brigadiers.

Malgré ces deux objectifs bien précis, la séance de la Commission de la sécurité publique chargée d'étudier la sécurité des déplacements entre la maison et l'école a plutôt servi à « noyer le poisson », reléguant la question du nombre insuffisant de brigadiers scolaires à la toute fin des recommandations, tout en laissant au seul SPVM le soin de revoir les critères d'analyse justifiant l'attribution (ou non) de brigadiers scolaires à des intersections.

1. La question du manque de brigadiers évacuée des recommandations

À lire les recommandations de la Commission de la sécurité publique, on a l'impression que tout a été fait afin de minimiser le rôle des brigadiers scolaires pour assurer la sécurité des déplacements de enfants.

Dans le troisième attendu, par exemple, on prend même la peine de faire une longue énumération des « nombreux autres types de mesures et initiatives qui contribuent à améliorer la sécurité des élèves lors de leurs déplacements entre la maison et l'école » : saillies de trottoirs, panneaux d'arrêt, dos d'âne, marquage des traverses, réduction de la vitesse aux abords des écoles, etc.

De même, dans les recommandations, on parle d'« encourager la mise en place d'autres mesures pour rendre plus sécuritaires les déplacements des élèves entre la maison et l'école ».

Les recommandations touchant véritablement à l'enjeu des brigadiers scolaires sont inscrites complètement à la fin du document (R-13, R-14 et R-15). Elles sont pour le moins timides, quand on considère que la motion adoptée au conseil municipal en août 2018 prenait l'engagement d'augmenter leur nombre.

Ainsi, la recommandation est maintenant de « revoir le budget attribué à l'embauche des brigadiers scolaires afin de répondre aux besoins identifiés une fois que les critères et le processus d'attribution auront été modernisés ».

Or, c'est le SPVM qui demeure responsable de cette « modernisation ». Et il est très clair dans son document de présentation que le SPVM n'entend pas se plier si facilement aux demandes pour des brigadiers scolaires supplémentaires. On peut y lire :

« La hausse du nombre d'élèves n'est pas nécessairement proportionnelle à une hausse du nombre de brigadiers scolaires. »

Les besoins sont pourtant connus depuis longtemps. Par exemple, dans son mémoire présenté lors de la consultation publique, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dit souhaiter une hausse de 22 % du nombre de brigadiers sur son territoire, en lien avec l'augmentation de sa clientèle au cours des 10 dernières années.

Cependant il n'y a aucune recommandation ni engagement visant à augmenter le nombre de brigadiers scolaires dans le rapport de la Commission de la sécurité publique. Aucun engagement non plus à offrir le service des brigadiers durant les journées pédagogiques, une autre demande unanime du milieu scolaire.

2. Le SPVM est toujours roi et maître en ce qui concerne l'embauche des brigadiers scolaires

On laisse encore aux policiers le soin d'établir les critères – même révisés – d'attribution des brigadiers, sachant que le SPVM a refusé durant des années les demandes en provenance des différentes écoles, commissions scolaires ou élus locaux, notamment pour des raisons budgétaires.

Cette « révision des critères » se fera uniquement avec les experts en santé publique, sans prendre en compte l'avis des commissions scolaires, des directeurs d'écoles ou des comités de parents. À l'intention de ces groupes, on demande seulement au SPVM de « bonifier le partage des informations et des expertises ».

Ainsi, au lendemain de la révision des critères d'attribution, les Montréalais pourraient se retrouver avec exactement le même nombre de brigadiers scolaires dans les rues de la ville, car rien n'empêchera le SPVM de procéder comme il a toujours procédé, c'est-à-dire retirer un brigadier scolaire d'une intersection pour le placer à une autre.

Conclusion

Les recommandations de la Commission de la sécurité publiques ne respectent pas le mandat original tel que décrit dans la motion de l'Opposition officielle déposée en août 2018 et qui demandait une augmentation du nombre de brigadiers scolaires.

Non seulement la nécessité – on pourrait dire l'urgence – de répondre au besoin de nouveaux brigadiers est absente de la liste de recommandations, mais on conserve sensiblement le même processus pour la sélection et l'attribution de brigadiers scolaires, un processus dirigé entièrement par le SPVM, à qui on laisse carte blanche.

Après le retrait des cadets des chantiers de construction, le refus des caméras portatives et l'achat massif de pistolets Taser, l'administration Plante poursuit dans sa politique de ne pas vouloir déplaire au SPVM, au mépris des demandes répétées des divers intervenants en faveur de la sécurité des enfants.

Ensemble Montréal est clairement déçu du résultat de cet exercice et n'appuie pas les recommandations de la Commission.

Abdelhaq Sari

Vice-président de la Commission de la sécurité publique
